

**AEC EXCELLENCE AWARDS 2019**  
**RÈGLEMENT OFFICIEL**  
**CONCOURS GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT**

**LE CONCOURS AEC EXCELLENCE AWARDS 2019 EST BASÉ SUR LES COMPÉTENCES.**  
**LA PARTICIPATION À CE CONCOURS EST LIMITÉE AUX ORGANISATIONS/ENTREPRISES DU SECTEUR AEC**  
**(ARCHITECTURE, INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION)**  
**ET AUX PERSONNES PHYSIQUES TRAVAILLANT DANS CE**  
**SECTEUR. POUR CONNAÎTRE LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, REPORTEZ-VOUS À L'ARTICLE 2 CI-DESSOUS.**  
**LES CONDITIONS DE CE CONCOURS SERONT NULLES ET NON AVENUES DANS LES PAYS OÙ ELLES SONT INTERDITES OU**  
**LIMITÉES PAR LA LOI.**

**DESCRIPTION DU PROGRAMME** : les AEC Excellence Awards 2019 (le "**Concours**" ou la "**Promotion**") sont un concours basé sur les compétences, proposé par Autodesk Inc. (le "**Sponsor**"), et dont l'objectif est de récompenser à l'échelle internationale des projets et des personnes qui ont adopté l'industrie du futur à l'aide de technologies innovantes, notamment le BIM (modélisation des données du bâtiment) et les logiciels Autodesk pour le secteur AEC (architecture, ingénierie et construction). Cette année, plusieurs catégories (les "**Catégories par secteur**") figureront au Concours : Conception d'infrastructures, Conception de bâtiments et Construction. Pour chaque Catégorie par secteur, des récompenses seront remises en fonction de la taille des projets par catégorie (les "**Catégories de projets**") : projets de petite, moyenne et grande taille. Les différentes Catégories de projet sont détaillées dans le Tableau 4A ci-dessous.

Pour présenter des projets, vous pouvez remplir le Formulaire de participation officiel (la "**Soumission de projet**") sur le site Web [www.aecexcellence.com](http://www.aecexcellence.com) (le "**Site du Concours**"). La personne désignée comme responsable d'équipe dans la Soumission de projet doit être un représentant de l'organisation/l'entreprise indiquée dans la Soumission de projet et être autorisée à représenter et à engager l'organisation/l'entreprise dans le cadre de la Soumission de projet. Cette personne sera appelée "**Participant**" ou "**Responsable d'équipe**" dans les présentes. Tous les

De plus, le Sponsor décernera le prix de l'"Innovateur de l'année" à une personne nominée (le "**Nominé**") afin de la récompenser pour son engagement en faveur de l'innovation à travers l'utilisation de technologies émergentes et de processus innovants, totalement inédits dans le secteur. Toute personne âgée de 18 ans ou plus peut choisir un Nominé éligible en remplissant le Formulaire de nomination (une "**Nomination**") sur le site [www.aecexcellence.com](http://www.aecexcellence.com). La personne qui propose une Nomination sera désignée comme le "**Proposant**" dans les présentes. Les Nominés peuvent se nommer eux-mêmes. Les Nominations sont soumises aux conditions et aux restrictions d'éligibilité énoncées dans ce Règlement officiel.

Les récompenses seront remises aux gagnants lors de la cérémonie des AEC Excellence Awards qui sera organisée en novembre 2019 lors la conférence Autodesk University à Las Vegas, aux États-Unis.

1. **CALENDRIER DU PROGRAMME** : les Soumissions de projets au Concours commenceront à 00 h 00 min 01 s (heure du Pacifique) le 1er avril 2019 et prendront fin le 6 juin 2019 à 23 h 59 min 59 s (heure du Pacifique) (la "**Période de soumission**"). L'horloge de l'administrateur est le dispositif officiel de mesure du temps pour ce Concours. Plusieurs événements liés au Concours seront organisés aux dates indiquées dans le calendrier ci-dessous :

<b>ÉVÉNEMENTS</b>	<b>Date/Heure de début de l'événement</b>	<b>Date/Heure de fin de l'événement</b>
SOUSSION (SOUSSIONS DE PROJETS ET NOMINATIONS AU PRIX DE L'INNOVATEUR DE L'ANNÉE) (" <b>Période de soumission</b> ")	1er avril 2019 08 h 00 min 01 s (heure Française)	7 juin 2019 7 h 59 min 59 s (heure Française)

SÉLECTION DES FINALISTES (PROJETS ET INNOVATEUR DE L'ANNÉE) PAR LE JURY ("Période d'évaluation/de sélection")	7 juin 2019 – 11 juillet 2019
NOTIFICATION ET VÉRIFICATION DES FINALISTES	12 juillet 2019 – 9 août 2019
ANNONCE DES NOMS DES FINALISTES	Vers le 14 août 2019
ANNONCE DES NOMS DES GAGNANTS	Octobre 2019
CÉRÉMONIE DES AEC EXCELLENCE AWARDS LORS DE LA CONFÉRENCE D'AUTODESK UNIVERSITY	Du 19 au 21 novembre 2019

*Toutes les dates et heures se basent sur l'heure du Pacifique (2019). L'horloge de la base de données de l'administrateur est le dispositif officiel de mesure du temps pour ce Concours.*

2. **ÉLIGIBILITÉ** : le Concours est ouvert aux entreprises du secteur AEC (architecture, ingénierie et construction) et aux personnes physiques qui travaillent dans ce secteur. **Les Nominés et les entreprises qu'ils représentent tant que Participants** doivent être domiciliés dans l'un des pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Belgique, Brésil, Canada (à l'exception du Québec), Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palestine, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Taiwan, Thaïlande (Province de Chine), Turquie ou Vietnam. De plus, ils doivent posséder une licence commerciale pour les logiciels Autodesk requis pour leur Soumission de projet avant le 1er avril 2019. Pour obtenir la liste des exigences relatives aux produits Autodesk pour chaque Catégorie de projet, reportez-vous à l'Article 4A. Le Participant doit être autorisé à représenter et à engager l'organisation/l'entreprise indiquée dans la Soumission de projet. Les Participants/Membres d'équipe/Nominés doivent être âgés d'au moins 18 ans et être légalement majeurs dans leur pays de résidence. Ces conditions seront nulles et non avenues dans les pays où elles sont interdites ou limitées par la loi. Autodesk Inc., les sponsors, le jury, les partenaires commerciaux, leurs sociétés affiliées, filiales et agences de promotion, y compris Marden-Kane, Inc., et chacun de leurs dirigeants, cadres, employés et ayants droit (collectivement, les "**Parties renonciataires**"), ainsi que les membres de leur famille et/ou toute personne vivant dans le même foyer (de la même famille ou pas), ne sont pas éligibles. Dans le cadre de ce Concours, le terme "membre de la famille" désigne un conjoint, un compagnon, un parent, un tuteur légal, un membre de la belle-famille, un grand-parent, un enfant ou un petit-enfant. Les parties dont les obligations, contractuelles ou autres, empêcheraient le Participant et/ou le Nominé d'accepter un prix/une récompense, sont également inéligibles. Les projets qui ont déjà gagné un AEC Excellence Award ne sont pas admissibles à ce Concours.
3. **RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL** : toute participation à ce Concours par un Participant, un Nominé ou un Proposant implique l'acceptation totale et inconditionnelle de ce Règlement officiel, ainsi que des décisions du Sponsor, du jury et de l'administrateur, qui sont définitives et exécutoires pour tout ce qui concerne ce Concours. La sélection des gagnants est soumise à la vérification de leur éligibilité, comme expliqué dans les présentes, et la réception d'un prix/d'une récompense est subordonnée au respect de toutes les exigences applicables énoncées dans les présentes.
4. **FONCTIONNEMENT** : à partir du 1er avril 2019, visitez la page [www.aecexcellence.com](http://www.aecexcellence.com) et suivez les instructions de création d'un compte. Après avoir créé un compte, vous pouvez commencer à élaborer une Soumission de projet ou à proposer une Nomination au prix "Innovateur de l'année" (chacune de ces actions constituant une "**Soumission**"). Dans le cas des Soumissions de projets, le Participant/Responsable d'équipe peut inviter, via le Site du Concours, jusqu'à cinq (5) personnes à travailler sur la Soumission de projet, dans la mesure où elles répondent aux critères d'éligibilité décrits dans les présentes (chacune de ces personnes devient alors un "**Membre d'équipe**"). Seul le Participant/Responsable d'équipe pourra réaliser une Soumission de projet finalisée. **Toutes les Soumissions de projets et Nominations doivent être rédigées en anglais et reçues via le Site du Concours au plus tard à 23 h 59 min 59 s (heure du Pacifique) le 6 juin 2019. Toutes les Soumissions doivent respecter l'ensemble des exigences, conditions de soumission et instructions exposées sur le Site du Concours (et incorporées dans les présentes, à titre de référence).** Le Sponsor/le jury/l'administrateur détermineront si les Soumissions sont conformes, à leur seule discrétion, et leurs décisions seront sans appel. Les Participants peuvent —

projets. Un projet peut être soumis dans plusieurs Catégories de projets, dans la mesure où il respecte les exigences de chaque catégorie. En revanche, un projet ne peut être récompensé qu'une seule fois.

**A. EXIGENCES RELATIVES AUX SOUMISSIONS DE PROJETS**

Une Soumission de projet doit être admise dans la catégorie de projets de petite, moyenne ou grande taille, en fonction de son coût total (en dollars américains), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

CATÉGORIES DE PROJETS			
Taille du projet	Infrastructure	Bâtiment	Construction
Projet de grande taille	Plus de 500 millions de dollars	Plus de 200 millions de dollars	Plus de 500 millions de dollars
Projet de taille moyenne	De 100 millions à 500 millions de dollars	De 20 millions à 200 millions de dollars	De 100 millions à 500 millions de dollars
Projet de petite taille	Moins de 100 millions de dollars	Moins de 20 millions de dollars	Moins de 100 millions de dollars

Tableau 4A

Le projet soumis doit avoir été créé à l'aide d'au moins un des logiciels Autodesk® suivants et/ou avec les versions antérieures admissibles de ces produits Autodesk® : Assemble Insight, Autodesk® 3ds Max®, Autodesk® Advance Steel, Autodesk® AEC Collection, Autodesk® AutoCAD®, Autodesk® AutoCAD® Plant 3D, Autodesk® BIM 360 Ops, Autodesk® BIM 360® Build, Autodesk® BIM 360® Design (anciennement Collaboration for Revit), Autodesk® BIM 360® Docs, Autodesk® BIM 360® Field, Autodesk® BIM 360® Glue®, Autodesk® BIM 360® Layout, Autodesk® BIM 360® Plan, Autodesk® Civil 3D®, Autodesk® Construction IQ, Autodesk® Dynamo Studio ou Dynamo for Revit®, Autodesk® Fabrication CADmep™, Autodesk® Fabrication CAMduct™, Autodesk® Fabrication ESTmep™, Autodesk® FormIt, Autodesk® InfraWorks®, Autodesk® Insight™, Autodesk® Navisworks® Manage, Autodesk® Navisworks® Simulate, Autodesk® ReCap™, Autodesk® ReCap™ Pro, Autodesk® Revit LT®, Autodesk® Revit®, Autodesk® Revit® Live, Autodesk® Robot™ Structural Analysis Professional, Bid Board, Bid Manager, BuildingConnected® et PlanGrid.

Chaque Soumission de projet doit être complète et inclure toutes les informations justificatives et les détails du projet, ainsi que les images/rendus/photographies correspondantes. Les vidéos sont recommandées, mais pas obligatoires.

Les images et les vidéos doivent respecter les exigences suivantes :

- Chaque Soumission doit être inclure au moins trois (3) images ou photographies, mais pas plus de cinq (5).
- La taille des images/photographies ne doit pas dépasser 10 Mo.
- Pour les images, les formats de fichier suivants sont acceptés : JPG, PNG ou TIF.
- Les images doivent être des images dynamiques simples haute résolution. Les collages ne sont pas acceptés (un collage est une image créée à partir de plusieurs images).
- Utilisez des images pertinentes pour le contexte du projet. L'image peut représenter un rendu, un modèle et/ou un aperçu préalable et/ou postérieur du projet final.
- Évitez d'inclure du texte ou des logos sur les images.
- Les vidéos sont facultatives. Vous pouvez inclure un maximum de cinq (5) vidéos avec chaque Soumission.
- La taille des vidéos ne doit pas dépasser 600 Mo et leur durée ne doit pas être supérieure à 5 minutes. Si une vidéo dure plus de 5 minutes, le jury n'examinera que les 5 premières minutes.
- Pour les vidéos, les formats de fichier suivants sont acceptés : **MP4 (de préférence)**, MPEG et WAVE.
- Pour un affichage net, les vidéos doivent être en haute résolution (1920 x 1080).

**Exigences supplémentaires relatives aux Soumissions pour chaque Catégorie de projet :**

**CONCEPTION D'INFRASTRUCTURES :**

- Les Soumissions de la catégorie Conception d'infrastructures peuvent illustrer une phase spécifique du projet (relevé topographique, planification, conception, préconstruction ou conception virtuelle pour la construction, par exemple) ou bien plusieurs phases du projet au sein du projet global. Les Soumissions doivent démontrer

que l'exploitation des technologies et la modification des processus ont permis d'améliorer la productivité globale, les workflows, les données/informations ou la réalisation d'un projet.

- Chaque projet soumis par le Participant doit porter sur la planification, la conception, la construction ou la gestion de projets d'infrastructure. Dans le cadre de ce programme, les projets d'infrastructure relèvent des domaines suivants :
  - Transport : aéroports, ports, réseaux ferroviaires, zones de transit, routes et autoroutes. Ces projets peuvent inclure des composants structurels (tunnels, ponts, bâtiments), géotechniques et de génie civil.
  - Développement territorial, chantier ou topographie : sites commerciaux, divisions, parcs publics et zones de loisirs, planification urbaine. Le jury ne tiendra pas compte des visualisations autour d'un projet architectural de terrain, sauf si la Soumission comprend plusieurs éléments de conception géotechnique ou de génie civil.
  - Autres structures de génie civil : écluses, barrages, digues.
  - Gestion des eaux : barrages, hydroélectricité, traitement des eaux/des eaux usées, distribution de l'eau, réserves en eau.
  - Conception d'installations industrielles : pétrole et gaz, produits chimiques, aliments et boissons, produits pharmaceutiques, eau.

#### **CONCEPTION DE BÂTIMENTS :**

- Les Soumissions de la catégorie Conception de bâtiments peuvent illustrer une phase spécifique du projet (étude d'avant-projet/conception informatique, conception détaillée ou conception pour la fabrication et l'assemblage, par exemple) ou bien plusieurs phases du projet au sein du projet global. Les Soumissions doivent démontrer que l'exploitation des technologies et la modification des processus ont permis d'améliorer la productivité globale, les workflows, les données/informations ou la réalisation d'un projet.
- Chaque projet soumis par le Participant doit porter sur la planification, la conception, la construction ou la gestion de projets de bâtiment. Dans le cadre de ce programme, les projets de bâtiment relèvent des domaines suivants :
  - Bâtiments commerciaux : hôtels, centres commerciaux, immeubles de bureaux, centres de conférences.
  - Bâtiments résidentiels : complexes résidentiels, logements.
  - Autres : bâtiments polyvalents (résidentiels/commerciaux, par exemple), aires de stationnement, édifices religieux, centres médicaux, établissements d'enseignement ou culturels (écoles, musées, théâtres), bâtiments administratifs.

#### **CONSTRUCTION :**

- Les Soumissions de la catégorie Construction peuvent illustrer une phase spécifique du projet (planification et logistique, préconstruction, construction, gestion sur site, mise en service et livraison, gestion des installations, par exemple) ou bien plusieurs phases du projet au sein du projet global. Les Soumissions doivent démontrer que l'exploitation des technologies et la modification des processus ont permis d'améliorer la productivité globale, les workflows, les données/informations ou la réalisation d'un projet.
- Chaque projet soumis par le Participant doit porter sur la construction de bâtiments et/ou d'infrastructures. Les Soumissions de la catégorie Construction peuvent illustrer tout projet de construction d'infrastructure ou de bâtiment dans lequel des technologies Autodesk ont été exploitées pour gérer la construction sur le terrain, afin de réduire les risques sur le chantier (qualité, sécurité, délais, budget) et/ou afin de coordonner la préconstruction.

**B. NOMINATIONS AU PRIX DE L'INNOVATEUR DE L'ANNÉE :** pendant la Période de soumission, rendez-vous sur [www.aecexcellence.com](http://www.aecexcellence.com), sélectionnez la catégorie "Innovator of the Year" (Innovateur de l'année) et suivez les instructions pour remplir le Formulaire de nomination en ligne et créer une soumission de nomination. Vous devrez indiquer le nom complet, le pays de résidence et l'adresse e-mail du Nominé, ainsi que son organisation/entreprise affiliée. Vous devez connaître personnellement le Nominé et il/elle doit vous avoir autorisé à soumettre sa candidature à ce Concours. Vous devez décrire dans un document comment le Nominé a adopté des technologies et des processus inédits dans le secteur de l'AEC, afin d'améliorer l'efficacité, d'optimiser la productivité et de créer des villes plus intelligentes et plus connectées, mais aussi des infrastructures et des bâtiments plus réactifs. Les nominations doivent inclure des exemples précis démontrant comment le Nominé utilise les technologies émergentes pour mener et transformer positivement le processus de conception et/ou de construction pour son projet, son entreprise ou le secteur.

Toute Soumission doit respecter les conditions de soumission énoncées dans les présentes.

**CONDITIONS DE SOUMISSION/NOMINATION :**

- Les Soumissions doivent être reçues au plus tard à 23 h 59 min 59 s (heure du Pacifique) le 6 juin 2019.
- **Les Soumissions doivent être rédigées en anglais. Les Soumissions présentées dans une autre langue seront disqualifiées.**
- Les Soumissions doivent être originales et ne peuvent contenir aucune publicité ni sollicitation.
- Le contenu soumis ne doit inclure aucun élément susceptible, selon le seul jugement du Sponsor ou de l'administrateur, d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers, notamment les droits d'auteur ou de marques détenues par des tiers.
- Le contenu soumis ne doit en aucun cas porter atteinte aux droits de protection de la vie privée ni aux droits d'image de tiers. Si une Soumission contient le nom, l'image, une vidéo et/ou des retranscriptions écrites ou orales d'un tiers, y compris le Nominé, le Participant devra obtenir l'accord écrit de ce tiers pour inclure ces contenus dans la Soumission avant sa finalisation.
- Le contenu soumis ne doit pas véhiculer de messages contraires aux messages, aux politiques et/ou à la bonne foi avec lesquels le Sponsor tient à s'associer, comme déterminé à la seule discrétion du Sponsor.
- Le contenu soumis ne peut pas inclure de matériel illégal ou qui enfreint de quelque façon que ce soit une loi, une réglementation, un traité ou un règlement fédéral, national et/ou local en vigueur.
- Les Soumissions ne doivent pas contenir d'informations propriétaires ou confidentielles, ni de secrets commerciaux, ni transgresser vos conditions d'emploi, ni celles du Nominé.
- En présentant une Soumission, le Participant/Proposant déclare et garantit que (i) il/elle a obtenu tous les droits, licences et autorisations nécessaires auprès des personnes ayant contribué à la création de la Soumission ; (ii) le Participant/Proposant a le droit/l'autorisation d'accepter ce Règlement officiel et d'octroyer les droits mentionnés dans ce Règlement officiel (sans aucune charge ni droits de tiers) ; (iii) la Soumission est conforme à ce Règlement officiel et aux exigences du Site du Concours, et elle n'est soumise à aucun accord avec des tiers ; et (iv) l'utilisation ou l'exploitation par le Sponsor (ou par ses agents) du matériel de la Soumission ou des droits y afférant n'obligera jamais le Sponsor ni ses agences à verser de l'argent à des personnes ou entités, y compris mais sans s'y limiter des sociétés de perception de droits d'auteur ou détenteurs de droits d'auteur, droits voisins ou droits moraux, ou encore des personnes les représentant.
- En présentant une Soumission, le Participant/Proposant déclare et garantit qu'avant de créer la Soumission, il/elle a obtenu l'accord du propriétaire du projet (ou, dans le cas d'une Nomination, l'accord du Nominé) pour utiliser le projet et toutes les informations incluses dans la Soumission et susceptibles d'appartenir au propriétaire du projet/Nominé ou à un tiers, et que, le cas échéant, il/elle peut fournir les autorisations et décharges applicables, sur demande du Sponsor ou de l'administrateur.
- En présentant une Soumission, le Participant/Proposant octroie expressément au Sponsor des droits d'utilisation de la Soumission à des fins de marketing et de promotion, ainsi que le droit d'accorder lui-même ces droits en sous-licence, notamment aux cosponsors de ce Concours.
- En présentant une Soumission, le Participant accepte de respecter le présent Règlement officiel, y compris toutes les conditions de soumission.

Le Sponsor ou l'administrateur se réserve le droit de disqualifier toute Soumission, pour quelque motif que ce soit, à sa seule et absolue discrétion, y compris après déterminé qu'une Soumission ne respecte pas l'une des conditions de soumission de projet ou de participation, ou encore que la Soumission n'est pas en adéquation avec les objectifs, l'image ou les politiques du Sponsor. Les Soumissions ne respectant pas les instructions exposées sur le Site du Concours (et incorporées dans les présentes, à titre de référence) seront exclues du Concours, et les Parties renonciataires n'assumeront aucune responsabilité quant à une telle Soumission non valide/incomplète.

## 5. ÉVALUATION ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS :

**A. Soumissions de projets :** un groupe d'experts internationaux évaluera les Soumissions de projets éligibles reçues dans chacune des neuf (9) Catégories de projets pour désigner trois (3) finalistes maximum dans chaque Catégorie de projet. Cette évaluation reposera sur des critères propres à chaque Catégorie de projet, comme indiqué ci-dessous ("Critères d'évaluation"). Dans chacune des neuf (9) Catégories de projets, le finaliste obtenant le meilleur score sera considéré comme étant le gagnant potentiel pour la "Soumission de projet", sous réserve de vérification de son éligibilité.

### Critères d'évaluation :

- **CONCEPTION D'INFRASTRUCTURES :** complexité du projet, durabilité, avantages des workflows basés sur des modèles, utilisation de techniques d'analyse et de simulation intégrées, utilisation de modèles pour communiquer visuellement sur les projets, collaboration avec les intervenants à toutes les étapes du projet, utilisation des technologies Autodesk, utilisation de technologies émergentes et de processus innovants (exploitation des données géospatiales en conception, utilisation de la conception générative, de la réalité augmentée/virtuelle et de la conception virtuelle pour la construction).
- **CONCEPTION DE BÂTIMENTS :** complexité du projet, collaboration pluridisciplinaire, durabilité, utilisation de workflows basés sur des modèles, utilisation de techniques d'analyse et de simulation intégrées, utilisation des technologies Autodesk, utilisation de technologies émergentes et de processus innovants (conception pour la fabrication et l'assemblage, conception générative, préfabrication et réalité augmentée/virtuelle)
- **CONSTRUCTION :** avantages des workflows basés sur des modèles, utilisation de technologies intégrées, utilisation des technologies Autodesk, mise en œuvre de pratiques de construction durables, utilisation de technologies émergentes et de processus innovants (construction modulaire, automatisation, robotique, intelligence artificielle, apprentissage automatique, capteurs, Internet des objets, réalité augmentée/virtuelle).

À tout stade du processus d'évaluation, si des Soumissions arrivent ex æquo, un membre du jury désigné par le Sponsor, à sa seule discrétion, évaluera les Soumissions arrivées ex æquo en se basant sur les Critères d'évaluation applicables, pour les départager. Si le nombre de Soumissions éligibles et qualifiées reçues pour une Catégorie de projet est insuffisant, le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de sélectionner le gagnant de cette Catégorie de projet dans une autre Catégorie de projet. Les décisions du Sponsor et du jury sont définitives et exécutoires pour tout ce qui concerne le Concours.

**B. Soumissions de nominations au prix de "Innovateur de l'année" :** un groupe international d'experts évaluera les Soumissions de nominations éligibles reçues pour désigner le gagnant du prix "Innovateur de l'année". Les Soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

- Exploitation des dernières technologies d'Autodesk
- Utilisation évangéliste de technologies émergentes dans l'entreprise ou le secteur du candidat pour optimiser l'efficacité et la productivité
- Utilisation expérimentale de technologies émergentes (conception générative, conception pour la fabrication et l'assemblage, réalité augmentée/virtuelle, données géospatiales et BIM, drones, préfabrication, construction modulaire/hors site, Internet des objets, capteurs, robotique, intelligence

artificielle, apprentissage automatique pour les décisions pilotées par les données, etc.) pour mener et transformer positivement le processus de conception et/ou de construction pour son projet, son entreprise ou le secteur.

- Processus innovants : modifications des processus ayant permis d'améliorer la productivité globale, les workflows, les données/informations ou la réalisation d'un projet.

Dans le cadre du processus d'évaluation, il peut être demandé à chaque Nominé de fournir des informations supplémentaires le concernant et concernant son organisation/entreprise, à la demande du Sponsor. Le jury réévaluera ensuite chaque Nominé en fonction des informations supplémentaires recueillies pour désigner le Nominé qui recevra le prix de "Innovateur de l'année".

6. **PROCESSUS DE NOTIFICATION ET DE VÉRIFICATION** : les gagnants potentiels et les autres finalistes recevront une notification vers le 12 juillet 2019 par e-mail. Le Participant/Responsable d'équipe indiqué dans la Soumission de projet potentiellement gagnante et le Nominé indiqué dans la Soumission de nomination potentiellement gagnante pour le prix "Innovateur de l'année" devront signer et renvoyer à l'administrateur dans un délai de sept (7) jours après la notification un affidavit d'éligibilité/une décharge de responsabilité et, là où la loi l'autorise, une décharge de publicité. Il peut être demandé aux gagnants potentiels et aux autres finalistes de fournir des documents supplémentaires pour valider leur éligibilité et/ou de signer des documents supplémentaires concernant l'utilisation du matériel des Soumissions, à la seule discrétion du Sponsor. S'il est établi qu'une Soumission ne respecte pas ce Règlement officiel, que l'administrateur ne peut pas contacter un gagnant potentiel dans un délai raisonnable, qu'un gagnant potentiel n'a pas signé et renvoyé les documents requis dans le délai spécifié ou qu'il a fait de fausses déclarations, ou si un gagnant potentiel refuse le prix, la Soumission sera disqualifiée et une notification sera envoyée au finaliste dont la Soumission a obtenu le deuxième meilleur score, si les délais le permettent. L'administrateur/le Sponsor se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et à sa seule discrétion, un gagnant potentiel/finaliste, notamment en cas de manquement au présent Règlement officiel ou à toute autre condition applicable.
7. **PRIX/RÉCOMPENSES** : les Soumissions de projets gagnantes recevront un prix constitué d'un séjour de 4 jours et 3 nuits pour deux personnes à Las Vegas, au Nevada (États-Unis), afin de participer à la conférence Autodesk University du 19 au 21 novembre 2019, ainsi qu'à la cérémonie de remise des prix AEC Excellence Awards. Le prix inclut l'aller-retour en avion au départ des principaux aéroports les plus proches du domicile du voyageur (1 000 USD par personne maximum), 3 nuits d'hôtel, 2 chambres individuelles et deux (2) pass d'accès à la conférence Autodesk University. Des articles seront consacrés aux gagnants qui bénéficieront ainsi d'une couverture médiatique internationale. Les noms des projets récompensés seront publiés sur Autodesk.fr et feront l'objet d'une vaste campagne de promotion internationale sur les médias sociaux. La valeur marchande approximative totale de chaque prix offert est de 7 360 USD (soit 3 680 USD par personne).

Le gagnant du prix de l'innovateur de l'année recevra un séjour de 4 jours/3 nuits à Las Vegas, au Nevada (États-Unis), afin d'assister à la conférence Autodesk University du 19 au 21 novembre 2019, où les gagnants seront récompensés lors de la cérémonie des AEC Excellence Awards. Ce prix inclut l'aller-retour en avion au départ des aéroports majeurs les plus proches du domicile du Nominé (1 000 USD maximum), 3 nuits d'hôtel, 1 chambre pour une personne et un (1) pass d'accès à la conférence Autodesk University. La valeur marchande approximative totale du prix est de 3 680 USD. À titre de condition à la remise du prix, le gagnant du prix "Innovateur de l'année" doit, à la demande du Sponsor, prendre part à des activités liées à sa nomination. Aucune valeur monétaire n'est associée au prix "Innovateur de l'année", en dehors du séjour offert.

**POUR L'ENSEMBLE DES PRIX/RÉCOMPENSES** : les détails des prix/récompenses non spécifiés dans les présentes sont définis à la seule discrétion du Sponsor. L'intégralité des Termes et conditions relatives aux prix sera communiquée aux gagnants lors de la remise des prix. Le Sponsor ne sera pas tenu responsable si une partie du prix est indisponible en raison d'événements hors de son contrôle.

Les gagnants sont entièrement responsables de toute autre dépense, y compris les frais liés aux bagages et aux documents de voyage, l'assurance-voyage, les frais divers et de nature personnelle, les pourboires et toute autre dépense non spécifiée dans le présent Règlement officiel. Le Sponsor ne sera pas tenu responsable en cas de perte,

de dégradation ou de vol des documents de voyage. Les voyageurs doivent être en possession des documents de voyage requis (pièce d'identité avec photo délivrée par l'administration, passeport, visa, etc.) avant de prendre l'avion. Le prix peut être perdu (a) si certains documents requis pour le voyage ne peuvent pas être obtenus pour une raison quelconque dans les délais imposés par le Sponsor, ou (b) en cas de complications liées aux documents de voyage ou démarches d'immigration qui empêcheraient un gagnant de voyager vers ou depuis la destination indiquée. Dans ce dernier cas, le gagnant assumera l'entière responsabilité de l'organisation et du financement du voyage retour. Il relève de la seule responsabilité des gagnants de déterminer et de respecter les procédures et restrictions applicables aux voyages internationaux et nationaux. Les conditions du voyage peuvent varier en fonction des disponibilités et relèvent de la seule discrétion du Sponsor. Le vol doit être réalisé par le biais de l'agent du Sponsor et via une compagnie aérienne choisie par le Sponsor, sous réserve de disponibilité. Si, pour quelque raison que ce soit, un gagnant ne peut pas prendre un vol après que celui-ci ait été réservé, aucune compensation ni substitution ne lui sera fournie, et le Sponsor n'aura plus aucune obligation vis-à-vis de ce gagnant.

Les valeurs des prix sont fixées en dollars américains (USD) et les taux de change se baseront sur les valeurs énoncées ci-dessus. Les dépenses et les coûts liés à l'acceptation et à l'utilisation du prix, et non spécifiés dans les présentes, relèvent de l'entière responsabilité des gagnants. Toute obligation fiscale (fédérale, nationale, locale, provinciale ou autre), y compris l'impôt sur le revenu et les retenues d'impôts, et toute autre taxe en rapport avec la réception d'un prix/d'une récompense relèveront de la responsabilité des gagnants. La valeur marchande approximative des prix mentionnés dans les présentes se base sur leur juste valeur marchande au moment de l'impression de ce Règlement officiel. La valeur réelle du vol inclus dans le prix peut varier selon les fluctuations des tarifs aériens et le lieu de départ. Le gagnant n'a droit à aucune différence entre la valeur marchande approximative mentionnée dans les présentes et la valeur réelle du prix au moment de son attribution. En cas de restriction quant à la réception d'un prix dans le pays du gagnant, un autre prix pourra lui être offert. Un seul prix peut être gagné par projet. Aucun transfert ou substitution du prix/de la récompense par le gagnant n'est autorisé. Le Sponsor se réserve le droit de remplacer l'intégralité ou une partie d'un prix/d'une récompense par un(e) autre d'une valeur supérieure ou égale, dans le cas où il serait impossible de remettre le prix/la récompense.

8. **CONDITIONS GÉNÉRALES** : l'ensemble des lois et réglementations fédérales, nationales, provinciales et locales s'applique. Toutes les informations communiquées font l'objet de vérifications. Le Sponsor peut céder, déléguer, sous-traiter ou transférer l'un de ses droits ou obligations en vertu des présentes et peut autoriser l'une de ses sociétés affiliées directes ou indirectes à exercer le rôle d'agent du Sponsor aux fins du présent accord, y compris les obligations liées aux prix. En cas de litige concernant l'identité d'un Participant/Nominé, la Soumission sera considérée comme étant réalisée par le titulaire de compte enregistré correspondant à l'adresse e-mail indiquée sur le Formulaire de participation. Un titulaire de compte enregistré désigne une personne physique à laquelle une adresse e-mail est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation (entreprise, établissement d'enseignement, etc.) responsable d'attribuer des adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail indiquée dans la Soumission. Si un litige ne peut pas être résolu de manière satisfaisante par le Sponsor, la Soumission en question peut être disqualifiée, à la seule discrétion du Sponsor. En prenant part à ce Concours, les Participants, Membres d'équipe, Proposants et Nominés s'engagent à respecter les conditions du présent Règlement officiel.
9. **LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ** : les Participants et Proposants créant et soumettant du matériel à prendre en considération dans le cadre de ce Concours le font sans dédommagement et à leurs propres risques. Toute personne prenant part au Concours, notamment chaque Participant, Proposant, Nominé et tout autre contributeur désigné comme Membre d'équipe/collaborateur sur une Soumission, décharge, libère et dégage les Parties renonciataires de toute responsabilité en relation avec des accidents, des pertes ou dommages de toutes sortes (notamment les dommages causés ou prétendument causés), découlant de ce Concours ou en lien avec celui-ci, de l'utilisation d'une Soumission du Concours, ainsi que de l'acceptation ou l'utilisation d'un prix/d'une récompense. Les Parties renonciataires ne seront pas tenues responsables des événements suivants : (a) transmissions électroniques, Soumissions en retard, incomplètes, inaudibles, illisibles, endommagées, confuses, détruites, mal adressées ou non reçues par le Sponsor ou ses agents pour quelque raison que ce soit ; (b) problèmes, défaillances techniques, erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, échecs de communication et/ou erreurs humaines susceptibles de se produire lors de la transmission, de la réception ou du traitement des Soumissions ou des documents associés, accès non autorisé aux Soumissions ou documents associés,



destruction ou altération des Soumissions ou documents associés ; (c) panne ou indisponibilité du matériel, du réseau, des logiciels ou des transmissions téléphoniques, dommages occasionnés à l'ordinateur d'une personne et/ou à son contenu en rapport avec ou résultant de la participation à ce Concours ; (d) causes en dehors du contrôle raisonnable du Sponsor et compromettant la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Concours ; (e) toute erreur d'impression dans le présent Règlement officiel, sur le Site du Concours ou dans toute annonce, tout support ou toute correspondance en rapport avec ce Concours ; ou (f) toute appropriation illicite ou violation de propriété intellectuelle (droits d'auteur, marque, brevet, secret commercial ou autre) imputable au Participant/Proposant/Nominé ou à toute Soumission du Participant ou du Proposant. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours en cas de virus, bogues, fraude, piratage, ou si des difficultés techniques compromettent l'intégrité du Concours, ou encore si d'autres causes hors du contrôle du Sponsor altèrent l'administration de la sécurité du Concours. Dans ces cas, un avis sera publié sur le Site du Concours, tandis que les Soumissions éligibles reçues avant l'annulation, la modification, la suspension ou considérées comme adéquates et appropriées par le Sponsor, seront évaluées pour désigner les gagnants. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGEMENT DÉLIBÉRÉ D'UN SITE WEB OU D'ENTRAVE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES DROITS CIVIL ET PÉNAL. DANS LE CAS D'UNE TELLE TENTATIVE, LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET D'AUTRES RÉPARATIONS AUPRÈS DE TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE TENTATIVE, DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI.**

10. **PROPRIÉTÉ DE LA SOUMISSION/CESSION DE DROITS :** le Participant conserve tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle associés au matériel soumis pour le Concours. Toutefois, en créant la Soumission, le Participant renonce à tous les droits susceptibles d'empêcher le Sponsor d'utiliser la Soumission et le matériel ou informations connexes. La création d'une Soumission octroie au Sponsor et à ses agences, dans la mesure permise par la loi, le droit irrévocable d'utiliser, de publier, d'adapter, d'attribuer, d'éditer, de disposer et/ou de modifier cette Soumission et des concepts représentés de quelque manière que ce soit, dans le commerce et dans tout média existant, sans aucune limitation ni compensation en faveur du Participant ou de son organisation/entreprise affiliée. En présentant une Soumission et/ou en acceptant un prix/une récompense, le Participant/gagnant autorise le Sponsor et toute personne désignée par celui-ci à utiliser la Soumission, les renseignements biographiques, le nom, la voix et l'image réelle ou simulée du Participant/gagnant, ainsi que les noms des entités mentionnées dans la Soumission (notamment à des fins publicitaires et promotionnelles), sans limitation de durée et dans le monde entier, pour toute forme de support et de moyen de communication, actuelle ou à venir, sans autres rémunération, avis, approbation ou autorisation, sauf ceux prévus par la loi.
11. **LOI/JURIDICTION APPLICABLE :** sauf disposition contraire dans les droits applicables au domicile du Participant/Proposant/Nominé ou au siège de l'entreprise/l'organisation du Participant, tous les problèmes ou questions à propos de la construction, validité, interprétation et applicabilité du présent Règlement officiel ou des droits et obligations des participants ou du Sponsor en lien avec le Concours seront régis par et interprétés selon les lois de l'État de Californie (et dans une certaine mesure par les lois fédérales des États-Unis d'Amérique), sans égard au principe de conflit des lois. Aucune réclamation ne saurait être résolue par le biais d'un recours collectif, de quelque forme que ce soit. Les Participants, Proposants et Nominés acceptent que tout(e) réclamation, action ou différend découlant du présent accord ou en lien avec celui-ci sera exclusivement présenté à la Cour Supérieure de l'État de Californie pour le Comté de Marin ou au tribunal de district des États-Unis pour le district Nord de la Californie, à San Francisco, et que les parties se soumettront à sa compétence exclusive. En prenant part au Concours, chaque Participant, Proposant ou Nominé se soumet à la juridiction de ces tribunaux et renonce à toute objection envers ces tribunaux, que ce soit sur la base de la compétence, du lieu, de l'instance ou autre. Nonobstant toute disposition contraire, rien n'empêche le Sponsor d'intenter une action en cas de violation des droits de la propriété intellectuelle dans un pays où cette violation supposée a eu lieu. Si l'une des dispositions de ce règlement est déclarée non valide par les lois, règles ou réglementations d'un pays donné, elle ne sera appliquée que dans la mesure permise. Outre les obligations fiscales mentionnées dans ce règlement, les gagnants du Concours sont tenus de respecter les obligations de déclaration de revenus et, le cas échéant, payer tout impôt dû conformément aux lois, règles et réglementations applicables dans leur pays de résidence. En prenant part au Concours, chaque Participant, Proposant ou Nominé reconnaît et accepte expressément par la présente que tout élément relatif à l'interprétation, l'exécution et l'application du présent Règlement officiel soit soumis à la législation des États-Unis d'Amérique et aux tribunaux du Comté de Marin dans l'État de Californie, aux États-Unis d'Amérique, et renonce expressément à recourir à toute autre

juridiction susceptible de mieux lui convenir (pour des raisons de domiciliation, actuelle ou future, ou toute autre raison).

12. **DONNÉES PERSONNELLES** : vos informations personnelles seront utilisées conformément à la [Déclaration de confidentialité d'Autodesk](#) et au présent Règlement officiel pour les besoins de l'administration de ce Concours, ainsi que dans les supports publicitaires et/ou de ventes d'Autodesk, comme décrit dans le Formulaire d'autorisation du Concours. POUR LES RÉSIDENTS DE L'UNION EUROPÉENNE : veuillez noter que les données des Participants seront transmises en dehors de l'Union européenne, vers les États-Unis. Autodesk respecte le bouclier de protection des données UE-États-Unis, un cadre réglementaire conçu pour assurer le transfert approuvé des données entre l'Union européenne et les États-Unis. Si vous souhaitez que vos données soient supprimées de la base de données de l'administrateur, cliquez [ici](#).
13. **GAGNANTS** : les noms des finalistes seront publiés sur le Site du Concours vers le 14 août 2019. Les noms des gagnants seront dévoilés en octobre 2019 dans une annonce officielle, puis sur le Site du Concours après la cérémonie de remise des récompenses. La cérémonie de remise des récompenses aura lieu lors de la conférence Autodesk University à Las Vegas, entre le 19 et le 21 novembre 2019.
14. **DIVERS** : en cas de conflit entre la version en anglais du présent Règlement officiel et toute traduction, la version en anglais prévaut. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition formulée dans les présentes n'a aucune incidence sur la validité et l'applicabilité de toute autre disposition du présent Règlement officiel.
15. **SPONSOR** : Autodesk Inc., 111 McInnis Parkway, San Rafael, CA 94903 États-Unis  
**COSPONSORS** : Construction Dive, 1575 Eye Street NW, 4th Floor, Washington, D.C. 20005 États-Unis  
Smart Cities Dive, 1575 Eye Street NW, 4th Floor, Washington, D.C. 20005 États-Unis  
Informed Infrastructure, V1 Media, 7402 W. Becher Street, West Allis, WI 53219 USA  
SMPS Headquarters, 123 N. Pitt Street, Ste. 400, Alexandria, VA 22314-3133 USA  
**ADMINISTRATEUR** : Marden-Kane, Inc., 575 Underhill Blvd., Ste. 222, Syosset, NY 11791-3416 États-Unis

© 2019 Marden-Kane, Inc. Tous droits réservés. Le présent Règlement officiel ne peut être copié, modifié ou utilisé à d'autres fins, commerciales ou autres, sans l'accord explicite écrit de Marden-Kane, Inc.